

# BTS COMPTABILITÉ ET GESTION

## Analyse et résolution de problèmes de gestion

1/11

### ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.

Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats. Ce document ne constitue pas un modèle.

### Barème global : sur 120 points

*NOTA* : Il est rappelé que les nombres de points annoncés dans le sujet constituent un engagement a minima, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décisions nationales.

BAREME DETAILLE		
	Questions	Points
Dossier 1 (30 points)	1.1	15
	1.2	15
Dossier 2 (25 points)	2.1	10
	2.2	6
	2.3	1
	2.4	2
	2.5	4
	2.6	2
Dossier 3 (15 points)	3.1	2
	3.2	8
	3.3	3
	3.4	2
Dossier 4 (38 points) 1 <sup>ère</sup> partie (25 points)  2 <sup>ème</sup> partie (13 points)	4.1	8
	4.2	4
	4.3	10
	4.4	3
	4.5	8
	4.6	2
	4.7	3
Dossier 5 (12 points)	5.1	6
	5.2	2
	5.3	2
	5.4	2

## Dossier 1 : comptabilité générale

2/11

## 1.1 Opérations d'achats – ventes

## 1.1.1

		04/12		
601	Achats stockés de matières premières		43 293,16	
	6 600 x 6,55957			
44566	Etat, TVA déductible sur ABS		8 485,46	
401	Fournisseurs			51 778,62
	Facture n° A 1201			
		06/12		
601	Achats stockés de matières premières		27 179,81	
	30 900 / 7,4574 x 6,55957			
44566	Etat, TVA déductible sur ABS		5 327,24	
401	Fournisseurs			27 179,81
4452	Etat, TVA due intracommunautaire			5 327,24
	Facture n° A 1204			
		13/12		
411	Clients		1 674 400,00	
701	Ventes de produits finis			1 400 000,00
44571	Etat, TVA collectée			274 400,00
	Facture n° V 1208			
		15/12		
401	Fournisseurs		51 778,62	
512	Banque			51 778,62
	N/virement pour rglt fact A 1201			
		16/12		
512	Banque		167 439,98	
6688	Autres charges financières, différence de conversion en euros		0.02	
411	clients			167 440,00
	Rglt 10 % fact V1208			
		22/12		
411	Clients		546 000	
701	Ventes de produits finis			546 000
	Fact V1212			
		31/12		
476	Différence de conversion actif		93,62	
401	Fournisseurs			93,62
	Perte latente sur dette en couronnes danoises			
	(30 900 / 7,4318 x 6,55957) – 27 179,81			
	FISCALEMENT : cette perte latente est déductible donc à déduire du			
	résultat comptable pour déterminer le résultat fiscal			

		31/12		
6865	Dotation aux provision pour risques et charges financiers		93,62	
1515	Provision pour pertes de change			93,62
	Suivant perte latente sur dette en couronnes danoises			
	FISCALEMENT : cette dotation est une charge non déductible donc à réintégrer au résultat comptable pour déterminer le résultat fiscal			

1.1.3 L'entreprise MARTIN devra basculer sa comptabilité en euros le 1<sup>er</sup> janvier 2002 au plus tard.

1.2 Opérations portant sur les immobilisations

Chariot élévateur

1.2.1

		31/12		
2154	Matériel industriel (90 000 – 9 000 + 2 500)		83 500	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations		16 366	
	83 500 x 19,6 %			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			25 000
44571	Etat, TVA collectée 25 000 x 19,6 %			4 900
471	Compte d'attente			69 966
	Pour régularisation écriture du 10/11			
	d°			
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations		10 930	
28154	Amortissement du matériel industriel			10 930
	Modèle FIRE : $83\,500 / 5 \times 50 / 360 = 8\,611$			
	Modèle AC : $50\,000 / 5 \times 310 / 360 = 2\,319$			
	d°			
6872	Dotations aux provisions réglementées (immobilisations)		3 248	
145	Amortissements dérogatoires			3 248
	FIRE (83 500 x 40 % x 2 / 12) - 2319			
	d°			
675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés		30 139	
28154	Amortissement du matériel industriel		19 861	
2154	Matériel industriel			50 000
	Annuité 1998 : $50\,000 / 5 \times 45 / 360 = 1\,250$			
	Annuité 1999 : $50\,000 / 5 = 10\,000$			
	Annuité 2000 = 8 611			

4111

Entrepôt de stockage

1.2.3

01/04

213	Constructions	460 000	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations	90 160	
722	Production d'immobilisations corporelles		214 300
2313	Constructions en cours		245 700
44571	Etat, TVA collectée		90 160
	Achèvement entrepôt		

1.2.4

31/12

6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	23 000	
2813	Amortissement des constructions		23 000
	$460\,000 / 15 \times 9 / 12$		

## Dossier 2 fiscalité

5/11

### 1<sup>ère</sup> partie : impôt sur les sociétés (IS)

2.1 montant global de l'impôt sur les sociétés au titre de l'imposition des bénéficiaires 1999

Résultat fiscal imposable à 33,1/3 % : $552\ 000 / 3 =$ .....	184 000
Plus value nette à long terme $34\ 000 \times 19\% =$ .....	<u>6 460</u>
IS brut.....	190 460
Contribution additionnelle de 10 % : $10\% \times 190\ 460 =$ .....	<u>19 046</u>
Dette envers l'Etat.....	209 506

Acomptes versés en 1999

Au titre de l'IS :  $33,1/3\% \times 480\ 000 =$  ..... 160 000

Au titre de la contribution additionnelle

$10\% \times (33,1/3\% \times 480\ 000 + 19\% \times 25\ 000) =$  ..... 16 475

Montant net acquitté le 15/04/2000

Au titre de l'IS :  $190\ 460 - 160\ 000 =$  ..... 30 460

Au titre de la contribution additionnelle :  $19\ 046 - 16\ 475 =$  ..... 2 571

..... 33 031

2.2

montant du quatrième acompte d'IS

$8,1/3\% \times 552\ 000 =$  ..... 46 000

+  $4,75\% \times 34\ 000 =$  ..... 1 615

..... 47 615

acompte sur la contribution additionnelle d'IS

$10\% \times 190\ 460 =$  ..... 19 046

Ces deux acomptes doivent être versés le 15 décembre 2000 au plus tard.

2.3 Le versement tardif de cet acompte serait sanctionné par une majoration de 10 %.

## 2<sup>ème</sup> partie : impôt sur le revenu (IR)

6/11

2.4

La rémunération de monsieur MARTIN est imposable dans la catégorie des traitements et salaires  
Les dividendes perçus sont imposables dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers

2.5

traitements et salaires

montant brut .....	452 000
déduction forfaitaire 10 %.....	<u>45 200</u>
.....	406 800
abattement 20 %.....	<u>81 360</u>
.....	325 440

revenus de capitaux mobiliers

dividendes nets perçus.....	34 000
avoir fiscal attaché à ces dividendes.....	<u>17 000</u>
.....	51 000

société non cotée et monsieur MARTIN actionnaire majoritaire donc pas d'abattement

total du revenu net global imposable :  $325\,440 + 51\,000 = \dots\dots\dots 376\,440$

2.6

L'avoir fiscal constitue un crédit d'impôt destiné à atténuer la charge fiscale pesant sur les bénéfices distribués.

L'avoir fiscal s'élève à 50 % des sommes nettes distribués.

Monsieur MARTIN dispose d'un avoir fiscal de  $34\,000 \times 50\% = 17\,000$  F. Il doit toutefois dans un premier temps déclarer  $34\,000 + 17\,000 = 51\,000$  F dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers (cf 2.5). Puis dans un deuxième temps, l'avoir fiscal est retranché du montant de l'impôt. Dans la mesure où il excède le montant dudit impôt, il est restitué au contribuable.

3.1 affectation du résultat de l'exercice 2000

résultat de l'exercice	.....222 000
réserve légale 5 % 220 000 = 11 100	
limitée à (10 % 500 000 – 45 000)	..... (5 000)
report à nouveau 1999	..... 6 000
bénéfice distribuable	.....223 000
intérêt statutaire 4,5 % x 250 x 2 000	..... (22 500)
réserve facultative	..... (40 000)
solde disponible	.....160 500
superdividende théorique 160 500 / 2 000 = 80,25	
intérêt statutaire unitaire = 4,5 % 250 =	11,25
superdividende unitaire maximum =	79,75
dividende maximum arrondi au franc =	91,00
superdividende 79,75 x 2 000	.....159 500
report à nouveau	.....1 000

3.2 valeur mathématique intrinsèque du titre COMTE

**capitaux propres**

capital	..... 500 000
prime d'émission	..... 200 000
réserve légale : 45 000 + 5 000	..... 50 000
autres réserves : 233 200 + 40 000	..... 273 200
report à nouveau	..... 1 000
provisions réglementées	..... 64 800
<b>plus values latentes</b>	
sur terrain : 650 000 – 300 000	..... 350 000
sur titres (500 x 113 – 50 500)	..... 6 000
<b>moins actif fictif</b>	
frais d'établissement	..... (13 800)
charges à répartir sur plusieurs exercices	..... (65 000)
<b>actif net intrinsèque</b>	<b>..... 1 366 200</b>

**OU**

**actif réel**

immobilisations incorporelles (78 600 – 13 800)	..... 64 800
immobilisations corporelles 733 200 + 350 000	..... 1 083 200
immobilisations financières 500 x 113	..... 56 500
stocks et en cours	..... 228 000
créances	..... 382 000
disponibilités	..... 128 000
<b>moins dettes</b>	
emprunt et dettes financières	..... (163 000)
autres dettes 231 300 + (91 x 2 000)	..... (413 300)
<b>actif net intrinsèque</b>	<b>..... 1 366 200</b>

d'où valeur mathématique intrinsèque du titre

$$1\,366\,200 / 2\,000 = 683,10 \text{ F}$$

3.3 valeur de rendement du titre COMTE

la valeur de rendement correspond à la capitalisation du résultat, que celui-ci soit distribué ou non

résultat 1998	..... 76 000
résultat 1999	..... 92 000
résultat 2000	..... 222 000
	..... 390 000

$$\text{résultat moyen par action : } (390\,000 / 3) / 2\,000 = 65,00$$

$$\text{valeur de rendement au taux de } 6,5\% = 65 / 6,5\% = 1\,000 \text{ F}$$

3.4 Le principe comptable des coûts historiques et le principe de prudence ne permettent pas aux entreprises de tenir compte d'une éventuelle appréciation des éléments d'actif.

# Dossier 4 : Analyse comptable et gestion prévisionnelle

## 1<sup>ère</sup> partie : analyse comptable

8/11

### 4.1. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION de l'entreprise IMP (en francs)

PRODUITS	Montants	CHARGES	Montants	SIG	2000
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		Marge commerciale	0
Production vendue Production stockée Production immobilisée	10 478 103	ou Déstockage de production	37 777		
<b>Total</b>	<b>10 478 103</b>	<b>Total</b>	<b>37 777</b>	<b>Production de l'exercice</b>	<b>10 440 326</b>
Marge commerciale Production de l'exercice	10 440 326	Consommations de l'exercice en prov. de tiers	5 431 997		
<b>Total</b>	<b>10 440 326</b>	<b>Total</b>	<b>5 431 997</b>	<b>Valeur ajoutée</b>	<b>5 008 329</b>
Valeur ajoutée Subventions d'exploitation	5 008 329	Impôts, taxes et vers. assimilés Charges de personnel	275 566 4 588 770	Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation	143 993
<b>Total</b>	<b>5 008 329</b>	<b>Total</b>	<b>4 864 336</b>		
Excédent brut d'exploitation Reprises sur charges et transferts de charges Autres produits	143 993 2 000 7 652	ou Insuffisance brute d'exploit. Dotations aux amortissements et aux provisions Autres charges	198 066 3		
<b>Total</b>	<b>153 645</b>	<b>Total</b>	<b>198 069</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 44 424</b>
Résultat d'exploitation Produits financiers	2 276	Résultat d'exploitation Charges financières	44 424 122 082		
<b>Total</b>	<b>2 276</b>	<b>Total</b>	<b>166 506</b>	<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>- 164 230</b>
Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles		Résultat exceptionnel	0
Résultat courant avant impôt Résultat exceptionnel		Résultat courant avant impôt Résultat exceptionnel Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	164 230 29 000		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>193 230</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 193 230</b>
Produits de cessions d'éléments d'actif		Valeur comptable des éléments cédés		Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés	0

## 4.2 – Définition et calcul de la C.A.F.

9/11

La CAF peut être définie comme la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

<b>C.A.F =</b>		<b>1 144</b>
EBE	143 993	
Plus autres Produits encaissables:		
Autres produits d'exploit.	7 652	
Autres charges d'exploitation	-3	
Autres Produits fin (Intérêts reçus)	584	
Autres ch. fin ( intérêts payés)	-122 082	
Impôts sur les bénéfices	-29 000	

## 4.3

<b>Répartition de la valeur ajoutée et des autres revenus</b>		<b>5 016 562</b>
Valeur ajoutée	5 008 329	
Autres revenus répartis:		
autres prod. d'exploit	7 652	
autres charges d'exploit	-3	
autres prod. fin	584	

<b>Total des revenus à répartir:</b>		<b>5 016 562</b>	<b>100,00%</b>
<b>Personnel:</b>			
Sal. et traitements		<b>4 588 770</b>	91,47%
<b>Etat</b>			
Impôts et taxes	275 566	<b>304 566</b>	6,07%
Impôts sur les bénéf.	29 000		
<b>Prêteurs</b>		<b>122 082</b>	2,43%
Intérêts et charges	122 082		
<b>Actionnaires</b>		<b>0</b>	0,00%
<b>Total des revenus répartis</b>		<b>5 015 418</b>	
<b>Autofinancement :</b>	<b>Solde</b>	<b>1 144</b>	<b>0,03%</b>

Vérification: La part de l'Entreprise correspond à la CAF.

## 4.4 – Projet de note :

La société répartit presque tout ce qu'elle gagne, sa capacité d'autofinancement est très faible

Elle ne crée donc aucune ressource nouvelle.

Le coût du personnel est beaucoup trop élevé. Nécessité de réorganiser l'entreprise pour rationaliser son fonctionnement et en particulier l'emploi de la force de travail.

Envisager les possibilités de développer le chiffre d'affaires pour mieux absorber les charges fixes.

## 2° partie: Gestion prévisionnelle.

### 4.5 – Calcul du coût de production variable de la commande

10/11

Evaluation de la Production totale en unités de référence:

	M1	M2	M3	
Quantités	1 200	1 500	1 020	
Coef. d'équiv.	1,00	1,40	0,80	Total
Quantité en U.R	1 200	2 100	816	4 116

Coût variable unitaire de l'UR

coût variable total:	331 150	104,75
Nombre d'UR	4 116	

Coût variable total de la commande:

	M1	M2	M3	
Coef. d'équiv.	1,00	1,40	0,80	
Ct de Prod unitaire	104,75	146,65	83,80	
Quantités commandées	100	100	100	Total
Ct var de Prod total:	10 475	14 665	8 380	33 520

### 4.6 – Prix de vente unitaire minimum

Puisqu'il n'y a pas d'autres charges à couvrir, le prix hors taxe unitaire facturé doit être au moins égal à  $33\,520 / 300 = 111,73$

### 4.7 – Autres critères

Le prix de vente doit couvrir les charges variables.

Si on augmente ce prix, on réalise une marge sur coûts variables qui permettra une meilleure couverture des charges fixes dans la mesure où l'entreprise pourra produire davantage en juin, sans augmenter ses charges fixes.

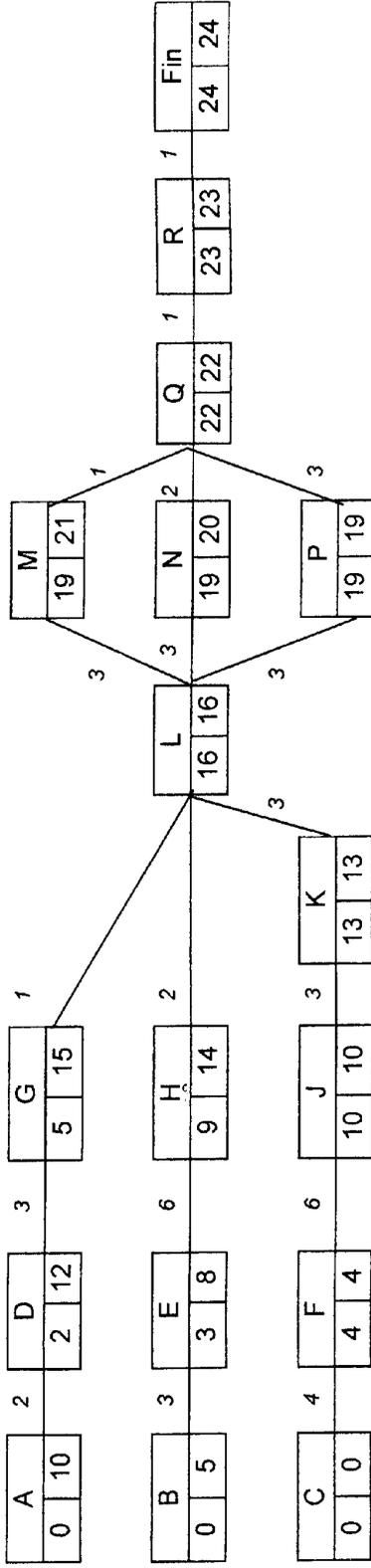
Mais ce prix doit être acceptable par le client.

De plus, l'entreprise prend un risque commercial en acceptant de fournir un client à un prix inférieur à ses tarifs habituels.

L'état de la concurrence est également à prendre en compte.

**Dossier  
5 : OMG**

5.1



5.2 **Chemin critique :** C, F, J, K, L, P, Q, R, Fin  
**Durée :** 24 heures

5.3 **Retard possible:** marge totale sur A = 10 heures  
sur B = 5 heures

5.4 **Principe du letterage :** rapprochement par pointage des sommes figurant au débit d'un compte de celles qui se trouvent au crédit.

Le letterage automatique des comptes est pris en charge par le logiciel de comptabilité.  
Il peut se faire à partir des sommes ou à partir des références.